

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220610-002869-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022

GF/EB

N° 002869

Ressources humaines
- Création d'emplois
permanents

Affiché le :

Le mardi 7 juin 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31/05/2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Frédéric SACCO (5ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'entité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Elle rappelle que les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, le montant du traitement accordé sera limité à l'indice brut terminal du grade correspondant à l'emploi concerné.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations en vigueur pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220610-002869-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022

Afin de répondre aux besoins des services municipaux, administratif, technique, culturel et animation, et aux impératifs de stabilité des équipes, il est proposé la création des emplois permanents à temps complet suivants :

- > 1 poste d'adjoint administratif (filière administrative - catégorie C)
- > 4 postes d'adjoint technique (filière technique - catégorie C)
- > 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation - catégorie C)
- > 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe (filière sociale - catégorie C)
- > 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (filière culturelle - catégorie B)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L313-1 et L.332-8 ;

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins en personnel des services ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve, la proposition de Madame la Maire exposée dans le rapport ci-dessus.

Autorise, la possibilité de recruter des agents contractuels en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires.

Précise, que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 juin 2022.

Autorise, Madame le Maire à signer tous les actes individuels de recrutement.

Dit, que les crédits correspondants seront inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

